

Pour les orphelins

Autor(en): **J.D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 3

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Pour paraître prochainement :

LES CAUSERIES

DU

CONTEUR VAUDOIS

1^{re} Série.

Éditées par L. MONNET.

Dans un prochain numéro, nous reviendrons avec plus de détails sur cette publication, qui nous a été fréquemment demandée, et qui contiendra un choix des plus jolis morceaux français et patois publiés dans le *Conteur vaudois* dès l'origine. Un bulletin de souscription sera joint à ce journal à titre de supplément.

Pour les orphelins.

Voici la question des enfants misés par les communes, qui revient à fleur d'eau. Quoiqu'elle soit fort peu divertissante, elle rentre cependant un peu du domaine du *Conteur vaudois*, qui tient du reste à ce qu'on puisse, plus tard, en feuilletant sa collection,

Dire que nous savions d'une plume légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Quelques journaux vaudois se sont fâchés de ce qu'on ne se gêne pas davantage de répandre au dehors nos défauts et nos travers ; ils laissent entendre que les Allemands y trouveront une nouvelle occasion de se moquer de nous, et ajoutent que d'ailleurs ces faits deviennent de plus en plus rares dans le canton, que les communes ne devraient pas publier ces mises dans la *Feuille des avis officiels*, etc., etc.

Le *Conteur* se permet de n'être pas du tout de cet avis.

Il est convenable sans doute de laver son linge sale en famille, mais il faut le laver ; or, il nous paraît qu'on y va un peu trop lentement, un peu trop à contre-cœur, et que ce linge sale devrait, en famille, être depuis longtemps lavé. Quant à savoir si les Allemands se moqueront de nous, cela a peu d'importance : faisons d'abord ce que devons et adienne que pourra.

La publication de ces mises dans la *Feuille des avis officiels* est grave, surtout en ce qu'elle dit

clairement que beaucoup de communes ne voient là rien que de très simple et de très naturel, et que le mal est encore dans les mœurs. Le devoir de chacun est donc tout tracé, il faut que la presse flétrisse ces marchés inhumains, que les gens de cœur interviennent, que les pasteurs rappellent dans leurs sermons les préceptes divins et les divines paraboles de Jésus, que le Conseil d'Etat ordonne une enquête chaque fois qu'une mise sera signalée.

Il n'y a que les sots qui se moqueront de nous.

Les campagnes sont économes ; c'est une de leurs qualités ; elle fait contre-poids dans l'Etat, à la prodigalité des villes. Mais il y a de bonne et de mauvaise économie ; celle qui abandonne l'éducation de l'enfant pauvre est la pire de toutes ; c'est elle qui crée les générations d'indigents et de prébendaires. On peut établir à priori que l'orphelin, abandonné, misé, mal nourri, mal vêtu, rebuté, soumis aux mauvais traitements de miseurs pauvres ou avarés, et le plus souvent sans cœur et sans instruction, que cet orphelin — à moins de circonstances exceptionnelles et d'une grande force de volonté native — sera, devenu homme, mauvais citoyen et surtout mauvais père. Dans tous les cas, il lui restera au cœur la haine ou le mépris. L'éducation de l'enfance et de l'adolescence est la plus importante ; quand le père ou la mère ne peuvent y pourvoir, l'intérêt de la commune est d'y veiller et la morale l'ordonne.

Avec les enfants, on mise encore les infirmes et les vieillards. Sommes-nous chrétiens ? Il est permis de se le demander.

J. D.



Élément fondamental de la bonne cuisine.

Sous ce titre, nous lisons dans un journal français :

Il n'y a pas de bonne cuisine sans bon bouillon. La cuisine française, la première de toutes les cuisines, doit sa supériorité à l'excellence du bouillon français.

Beaucoup de ménagères se laissent imposer par les bouchers des non-valeurs nommées par eux *réjouissances*, probablement parce que cette vente réjouit ces messieurs. Eh bien ! ces os, qui constituent la réjouissance, ne valent absolument rien... sinon pour fabriquer de la colle ! Lisez plutôt ce